



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-HQO-118

Déposé le : 04.02.14

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent qu'une seule et unique question, de manière succincte, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

De qui, l'étrange société Fixas, se moque-t-elle ?

Texte déposé

Suite à l'intervention du chancelier de l'Etat de Vaud, M. Vincent Grandjean, qui a été contraint d'envoyer à nouveau un courrier à Fixas le 31 octobre 2013, afin d'intimer l'ordre à cette entreprise de supprimer immédiatement l'écusson vaudois de sa publicité, j'aimerais savoir si cette entreprise a enfin retiré l'écusson vaudois de ses flyers et autres supports publicitaires ?

Et si non, peut-on espérer que l'action pénale évoquée soit déposée ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Véronique Hurni, Prilly le 04.02.2014

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :